

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2018/2019

*Pour ceux qui ne l'ont pas donnée l'an dernier, merci de joindre une photo d'identité*

NOM : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
.....  
Adresse mail : .....@.....  
N° de tél. : 05 55..... Ou : 06 .....  
Banque : .....  
N° des chèques : .....  
Assurance individuelle facultative : oui - non (*rayez la mention inutile*)

## ENGAGEMENT

Je soussigné(e) désire m'inscrire aux cours de

*(Rayer les cours non retenus)*

**Zumba** : salle Boris Vian avec Karine

**Tout public** : lundi 20 h 30 à 21 h 30

**Salsa portoricaine** : salle des fêtes avec Nicolas et Camille

**Débutant** : lundi 20 h 30 à 21 h 30

**Intermédiaire** : lundi 21 h 30 à 22 h 30

**Danses individuelles** : salle des fêtes avec Sanae et Michel

**Débutant** : mardi 18 h 30 à 19 h 30

**Danses de salon** :

Salle Boris Vian avec Monique

**Débutant** : mardi de 18 h 30 à 19 h 30

Salle des fêtes avec M-Laure

**Intermédiaire** : mardi de 19 h 30 à 20 h 30

**Confirmé** (*inscription en couple obligatoire*) : mardi de 20 h 30 à 21 h 30

**Danse country** : salle des fêtes avec Lilly

**Débutant** : jeudi 18 h 30 à 19 h 30

**Intermédiaire** : jeudi 19 h 45 à 20 h 45

**Confirmé** : jeudi 21 h à 22 h

**Non danseur** : adhésion simple ouvrant accès aux activités

*(NB : seuls les élèves de nos cours sont considérés comme danseurs)*

## ENGAGEMENT A L'ADHESION

**Je m'engage à respecter le règlement intérieur ci-contre dans l'intégralité de ses sept articles.**

**J'atteste sur l'honneur n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.**

Porter mention manuscrite « Lu et approuvé » .....

Fait à PANAZOL, le : .....

Pour l'Association,  
Le Président,

L'adhérent,

## REGLEMENT INTERIEUR

### Modalités d'inscription pour la SAISON 2018/2019

#### ARTICLE 1.- Adhésion

L'adhésion annuelle à PANAZOL DANSE est obligatoire pour tous. Son montant est fixé, pour la saison 2018/2019, à **17 euros**. Elle ouvre droit à toutes les activités et animations pratiquées au sein de l'association en s'acquittant des cotisations ou participations exigées.

#### ARTICLE 2.- Cotisation danseur

Le forfait trimestriel est fixé à **32 € soit 96 € par saison**. Il donne droit à un cours par semaine.

Pour une inscription en couple (même adresse fiscale), une réduction de **20 euros** sera appliquée sur l'ensemble des 2 adhésions.

Sous réserve de places disponibles : il sera possible d'assister à un ou plusieurs cours supplémentaire(s) payé(s) et déterminé(s) à l'inscription, en s'acquittant d'une majoration forfaitaire de **40 euros** par cours pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> heures de cours hebdomadaire pour la saison, ceci pour toutes les catégories d'adhérents. **Tous les cours ajoutés en plus de la 3<sup>ème</sup> heure sont gratuits, le coût maximal d'une saison individuelle se limitant ainsi à 193 €; cotisation ouvrant accès à tous les cours proposés par PANAZOL DANSE.**

Le montant des cotisations est révisable chaque année. **Il est exigible dès octobre de l'année en cours**, et non remboursable (*sauf cas exceptionnel – voir article 6*)

**La 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de septembre à l'essai est gratuite pour tous, et sans engagement.**

**ARTICLE 3.- Paiement** – Il s'effectue pour l'année au début de la saison, de septembre à début octobre, à raison d'un **chèque par trimestre** (l'adhésion étant cumulée avec le premier trimestre) ou d'un **chèque unique global**. Les chèques seront libellés à l'ordre de PANAZOL DANSE, et remis au trésorier au moment de l'inscription. Ils seront ensuite mis à l'encaissement au début de chaque trimestre ou à partir d'octobre pour les cotisations globales.

**ARTICLE 4.- Assurance** – Les adhérents à PANAZOL DANSE sont couverts par l'assurance souscrite par l'Association, pour la danse et les manifestations qu'elle organise. Une garantie individuelle optionnelle est proposée (I.A. Sport +) afin de bénéficier d'une protection encore plus élevée.

**ARTICLE 5.- Sorties** – L'inscription définitive aux manifestations payantes organisées par l'Association ne sera effective qu'après paiement de celles-ci (seuls les paiements par chèques seront pris en compte). En cas de désistement au moins trois jours avant la date prévue de la manifestation ou de l'activité, cette somme sera intégralement remboursée. Dans le cas contraire, elle restera à l'Association. Lorsque le nombre de places est limité, seules seront prises en compte les premières inscriptions, et priorité sera donnée aux adhérents.

**ARTICLE 6. - Clauses exceptionnelles** – Tout trimestre commencé est dû en entier. Le paiement peut prendre fin exceptionnellement au terme d'un trimestre, sur demande écrite (*avant le début du ou des trimestres concernés*), **uniquement en cas de force majeure dûment justifié et après acceptation du conseil d'administration.**

**ARTICLE 7. - Litiges** - Tout litige sera traité par le conseil d'administration, seul habilité dans ce domaine.

#### Récapitulatif du tarif annuel

	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre	TOTAL
	Adhésion + cours	Cours	Cours	
1 adhérent (e)	17 + 32 €	32 €	32 €	<b>113 €</b>
1 couple	34 + 44 €	64 €	64 €	<b>206 €</b>
Etudiant – 25 ans	17 + 16 €	16 €	16 €	<b>65 €</b>

1 COURS EN PLUS  
+ 40€ à l'année par adhérent

ACCÈS À TOUS LES COURS  
+ 80 € à l'année par adhérent

# SAISON 2018/2019

## TARIFS

L'adhésion à l'association est de **17 € pour l'année**.

**la 1ere quinzaine de septembre à l'essai est gratuite pour tous et sans engagement**

Le **forfait trimestriel** est fixé à **32 euros** ; il donne droit à un cours par semaine. Les 3 trimestres sont payables en début de saison au plus tard début octobre, mais les chèques ne sont mis à l'encaissement qu'au début de chaque trimestre, (soit 113 € comprenant « adhésion + 3 cotisations trimestrielles » pour 1h de cours durant toute la saison).

Possibilité de cours supplémentaires :

L'ajout de **40 euros** ouvre accès à une **2ème heure de cours annuels**.

**Si vous portez cet ajout à 80 € ; tous les cours proposés vous sont ouverts sans restriction.**

Pour toute inscription en couple (*même adresse fiscale*), **20 € sont offerts à la 2<sup>ème</sup> personne** (soit un **total de 206 €** au lieu de 226 € pour le couple)

COURS A DEMI TARIFS POUR ETUDIANTS OU MINEURS SCOLARISES

oooOOoooo

## ACTIVITÉS (HORS COURS) PROPOSÉES DURANT UNE SAISON

L'association PANAZOL-DANSE organise :

- des soirées à thème (repas dansants + spectacle / éventuellement costumés)
- des soirées dansantes d'application gratuites (avec possibles buffets collectifs)
- des stages (généralement suivis d'une soirée dansante)
- des bals (occasionnels / entrées payantes et ouverts au public)
- des groupes de démonstrations (« country » et « salon - maisons de retraites »)
- des randonnées pédestres (dimanche matin ou après-midi selon météo / saison)
- un réveillon de nouvel an
- un concert ou spectacle (occasionnel)
- un voyage associatif (visite touristique + repas + activité autour de la danse)
- une journée champêtre (rando + repas dansant) en clôture de saison
- une assemblée générale annuelle (avec buffet et soirée dansante)

I.P.N.S. - Ne pas jeter sur la voie publique

# PANAZOL DANSE



Danses de salon – Country - Zumba  
Danses individuelles – Salsa portoricaine

association Loi 1901

Email : [panazoldanse@outlook.fr](mailto:panazoldanse@outlook.fr)  
Site web : [www.panazol-danse.fr](http://www.panazol-danse.fr)

## HORAIRES DES COURS – SAISON 2018/2019

<b>Salsa portoricaine</b> (Camille et Nicolas) salle des fêtes Niveau 1 Niveau 2	Lundi	20h30 à 21h30 21h30 à 22h30
<b>Zumba</b> (Karine) salle Boris VIAN	Lundi	20h30 à 21h30
<b>Danses de Salon</b> (Monique) salle Boris VIAN Niveau 1	Mardi	18h30 à 19h30
<b>Danses individuelles</b> (Sanae et Michel) salle des fêtes	Mardi	18h30 à 19h30
<b>Danses Salon</b> (Marie Laure) salle des fêtes Niveau 2 <b>Niveau 3 (En couple uniquement)</b>	Mardi	19h30 à 20h30 <b>20h30 à 21h30</b>
<b>Danses Country</b> (Lily) salle des fêtes Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3	Jeudi	18h30 à 19h30 19h45 à 20h45 21h00 à 22h00

## ATTENTION :

- ces horaires sont provisoires, ils ne seront définitifs qu'après la reprise complète des cours ;  
**seuls les cours comprenant un nombre suffisant d'adhérents seront maintenus**

Pour tous renseignements Tel. : 06-71-59-09-28

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique